



I.S.S. : LA VÉRITABLE HISTOIRE

**Augmentation des salaires, augmentation des retraites,
la victoire du SNIPAT détaillée !**

L'indépendance, au coeur de notre histoire :

En 1981, le SNIPAT, membre de la toute puissante Fédération des Syndicats de Police (FASP) depuis déjà 12 ans, s'opposait au refus par la Fédération de créer 1000 postes de personnels administratifs. Le SNIPAT avait engagé de ce fait un contentieux pour lequel il obtenait gain de cause.

Le 21 octobre 1982, Le SNIPAT réuni en Conseil d'Administration, faisait le choix de quitter la FASP suite à la décision du président de cette fédération de valider une Indemnité de Sujétions Spéciales, intégrée en totalité dans le calcul de la retraite, **aux seuls personnels actifs, qu'ils soient en activité mais aussi retraités !**

La FASP sacrifiait donc les personnels administratifs et techniques de Police, en contradiction avec la demande du SNIPAT d'une ISS de 12 à 14 % pour ces agents.

IL Y A 40 ANS, LE SNIPAT DEMANDAIT DÉJÀ UNE ISS DE 12 À 14 % INTÉGRÉE EN TOTALITÉ DANS LE CALCUL DE LA PENSION POUR LES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

La FASP non contente de cette expression du principe d'indépendance qui a toujours fait la force du SNIPAT, créait le SNUPAT en espérant jouer la confusion aux élections professionnelles et voir ainsi notre organisation disparaître mais sans succès. Le SNUPAT est par la suite devenu « Objectifs », syndicat qui a intégré le SNIPAT en 2004...



DEPUIS PLUS DE 70 ANS, LE SNIPAT FAIT DE SON INDÉPENDANCE UNE FORCE

Nous avons toujours revendiqué haut et fort notre indépendance et notre capacité de résilience à toute épreuve, même quand de puissantes fédérations de Police essayent de nous éliminer, que ce soit il y a 40 ans ou bien plus récemment.

C'est pourtant cette indépendance qui nous a permis de marteler, depuis 40 ans, **la nécessité de reconnaître les spécificités de TOUS les acteurs de la Police Nationale.**

Nous avons été les seuls à continuer à croire qu'un sursaut était possible et que nous obtiendrons la reconnaissance, même lorsque l'on nous a imposé la fusion des corps administratifs entre 2007 et 2010 et celle des corps techniques dix ans plus tard.

Et depuis 40 ans nous demandons, à chaque congrès, à chaque élection, dans chaque instance, le bénéfice de **l'INDEMNITE DE SUJETIONS SPECIALES pour TOUS les personnels de Police et de Gendarmerie** (depuis leur arrivée en gestion au Ministère de l'Intérieur).



Protocole 2004 :

Nous avons réussi dans le protocole de la réforme des corps et carrières du 17 juin 2004, à faire inscrire le principe d'une étude visant à rapprocher le traitement des PATS Police de ce qui se passait pour les CSTAGN ou les administratifs de la pénitencière qui bénéficiaient d'une indemnité de sujétions spéciales intégrée dans le calcul de la pension !

Très vite, nous avons eu à faire face à une fin de non recevoir de la DRH du Ministère de l'époque qui se disait « non liée par un protocole Police ».

Bilan : nous devons travailler pour la Police, avec toutes les contraintes et les servitudes inhérentes à cette appartenance, mais notre gestion était « soustraite » à une Direction qui ne connaissait pas notre environnement de travail et ne faisait pas d'efforts pour le connaître et le « reconnaître ».



LE SNIPAT, UN SYNDICAT QUI NE BAISSÉ JAMAIS LES BRAS

Même après la décision unilatérale de fusion des corps, nous avons continué lors de nos congrès de HYERES en 2008, de POITIERS en 2011, d'EPERNAY 2018, et de PARIS en 2022, à défendre la reconnaissance des spécificités par **le bénéfice de l'Indemnité de Sujétions Spéciales pour les PATS !**

2016 : les prémisses d'une réforme manquée, l'ISS PTS

C'est le SNIPAT qui a réussi à enclencher le principe d'une ISS en premier lieu pour la PTS dès 2016, suite à des mouvements de protestation sans précédent pour la filière.

Nous n'avons finalement pas signé le protocole de 2016, car même après des échanges nourris avec la DRCPN, **l'ISS proposée n'en était pas une : elle était forfaitaire et tributaire du temps de cotisation.**

Le SNIPAT avait annoncé qu'il signerait un protocole avec une ISS en pourcentage du traitement et à effet immédiat, comme pour nos collègues actifs ou pour les personnels administratifs de la pénitencière.

En effet, le principe du pourcentage implique que toute augmentation du traitement brut génère automatiquement une augmentation de l'ISS, ce qui évite d'avoir un décalage avec le coût de la vie et de devoir négocier régulièrement des enveloppes supplémentaires.

Le DGPN de l'époque disait d'ailleurs au SG du SNIPAT qu'autant il ne comprenait pas les syndicats de gardiens qui ne signaient pas un protocole qui leur apportait près d'un milliard d'euros, autant il était conscient que les mesures pour les PATS n'étaient pas au rendez-vous.

6 juillet 2020 : arrivée de Gérald DARMANIN

Dès la première rencontre avec le ministre Gérald DARMANIN en juillet 2020, l'attention et l'écoute ont été de mise. Pour la première fois, nous avons senti un ministre très préoccupé par le sort des PATS. De très nombreux échanges avec le SNIPAT ont eu lieu avec le ministre et avec son conseiller Alexandre BRUGERE avec qui nous avons préparés l'ensemble des rencontres.

Par ailleurs, le Directeur Général de la Police Nationale, alors récemment nommé, était particulièrement attentif à la situation de nos collègues et affirmait qu'en 40 ans de Police il avait toujours pu compter sur les PATS.



15 octobre 2020 : rencontre avec le président de la République Emmanuel MACRON

Conviés chez le Premier ministre et le Président de la République, nous avons clairement passé le message récurrent du SNIPAT : « **Les PATS sont en permanence exclus des réformes et protocoles et ont un besoin urgent de reconnaissance** »

Des propos qui ont fait mouche puisque le Président de la République les mentionnait au ministre dès notre sortie de l'Élysée.

18 décembre 2020 : lancement du "Beauvau de la Sécurité"

Les syndicats de policiers sont conviés place Beauvau pour le lancement du Beauvau de la Sécurité. Suite à cette information, le SNIPAT se manifeste en indiquant qu'il a des choses à évoquer pour les PATS lors de TOUTES les tables rondes programmées sur 2021. Nous sommes alors reçus pour les PATS exclusivement le 18 décembre au soir.

SANS LE SNIPAT, LES PATS N'AURAIENT JAMAIS ÉTÉ ASSOCIÉS AU BEAUVAU DE LA SÉCURITÉ

Au cours des sept mois du Beauvau de la Sécurité, le SNIPAT est intervenu sur tous les thèmes, vidéos à l'appui sur notre site internet, et nous n'avons pas cessé de marteler sur nos revendications phares (ISS, gouvernance Police, Statut PTS...) auprès des conseillers Sécurité à Matignon et à l'Élysée, des parlementaires, du ministre, de son cabinet, et du DGPN et de ses équipes.

Nous avons été **les seuls à défendre de bout en bout la reconnaissance des PATS** et à imposer légitimement **l'octroi de l'Indemnité de Sujétions Spéciales**.

23 avril 2021 : Assassinat de Stéphanie MONFERME à RAMBOUILLET

Cette tragédie nous a toutes et tous meurtris.

Après Jessica SCHNEIDER et Brice LEMESCAM, Stéphanie MONFERME était le troisième personnel administratif de Police à être assassiné.

Le 24 avril 2021, le ministre s'entretenait plus particulièrement avec le secrétaire général du SNIPAT qui lui faisait remonter la colère et l'amertume des PATS.

Des collègues ont été assassinés parce qu'ils travaillaient en Police, alors que depuis 2010, ils n'étaient même plus considérés comme tels par leur administration.

Comme expliqué au ministre, l'octroi d'une ISS n'aurait pas enlevé le danger lié au fait de travailler pour la maison Police, mais cela aurait évité d'ajouter de la colère à la tristesse.

À cette période, nombre de journalistes, de parlementaires, de citoyens ont découvert que les PATS travaillant en Police ne bénéficiaient pas de reconnaissance en la matière.

Le Premier ministre prenait contact avec le SNIPAT et rendait un vibrant hommage aux PATS lors de la cérémonie d'obsèques de RAMBOUILLET.

Le ministre s'est alors engagé à ce que le Beauvau de la Sécurité apporte cette reconnaissance attendue.

8 juin 2021 : Rencontre SNIPAT -Elysée

Dans la dernière ligne droite du Beauvau de la Sécurité, le SNIPAT était reçu en bilatérale pour entrer dans le vif du sujet des revendications.

Nous avons expliqué notre vision de l'ISS, l'estimation du coût et présenté une proposition de financement permettant de valoriser les agents sur un calendrier pluriannuel et d'étaler le coût de la mesure pour qu'elle rentre dans le cadre des perspectives budgétaires.



13 septembre 2021, 20 h: Invitation du Ministre Place Beauvau

A la veille du discours de cloture du Beauvau de la Sécurité par le président de la République Emmanuel MACRON, le ministre Gérald DARMANIN recevait les organisations syndicales.

Préalablement, un point officieux ayant été fait, nous savions que **tout le monde était convaincu que la revendication du SNIPAT en matière d'I.S.S. était légitime**, que notre proposition de budgétisation sur 5 ans avec une première année significative était « budgétairement faisable », mais qu'une **organisation syndicale de gardiens de la paix n'y était pas forcément favorable !**

Le Secrétaire Général du SNIPAT, Georges KNECHT, a alors profité de cette invitation pour demander l'avis de chaque organisation syndicale sur le projet d'ISS du SNIPAT, les contraignant à se positionner en public, devant le ministre, son conseiller et le DGPN.

Contre toute attente, tout le monde a reconnu notre revendication comme légitime.

Il va sans dire que l'imminence des élections professionnelles a facilité le changement d'avis... Il aurait été de mauvais ton de torpiller publiquement un projet qui bénéficie à un électorat que l'on ne « drague » pourtant que pour les voix qu'il peut apporter. Le 100% PATS perdrait alors le peu de crédibilité escomptée...



L'ABOUTISSEMENT D'UNE ANCIENNE REVENDICATION DU SNIPAT !

Cette réussite du SNIPAT a été reconnue de tous et même citée officiellement par le président du Comité Technique de Réseau Police Nationale du 16 septembre 2021.

Ce jour là, on notera le soutien appuyé du Secrétaire Général d'Alliance Fabien VANHEMELRYCK qui a même insisté, bien que le bloc syndical n'existait pas encore, sur le fait que cette revendication de longue date du SNIPAT n'était pas seulement légitime mais qu'elle devait être « prioritaire ».

Il validait ainsi la proposition du SNIPAT de soclage d'un budget important pour la première tranche dès 2023.

Les discussions ont suivi entre le SNIPAT et le ministre jusqu'au 9 janvier 2022 où, reçus place Beauvau, nous étions informés officieusement de la **validation de notre revendication sur l'ISS et de sa budgétisation à hauteur de ce que nous demandions.**

11 janvier 2022 : courrier du ministre de l'Intérieur



Dans un courrier officiel, le ministre confirmait son annonce verbale et, suite à nos remerciements, son cabinet écrivait au Secrétaire Général du SNIPAT :- « c'est le fruit de votre combat ».

LE MINISTRE CONFIRMAIT QUE NOUS AVIONS EU RAISON DE NE RIEN LÂCHER.

Il ne restait plus alors que la discussion technique sur le projet afin de le voir inscrit dans un protocole d'accord, signé le 2 mars 2022



PROTOCOLE D'ACCORD DU 2 MARS 2022 : LE TRAVAIL DE FOND DU SNIPAT

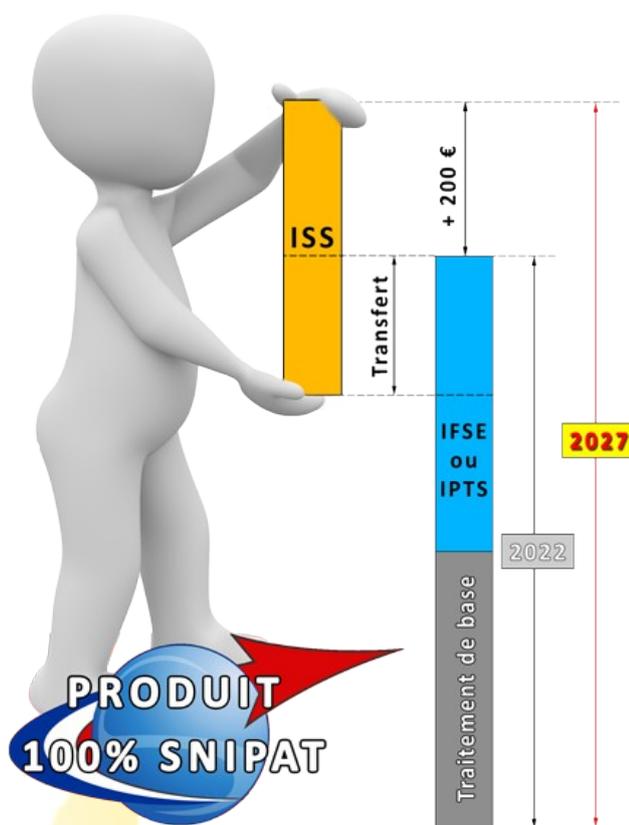
L'octroi de l'ISS demandée par le SNIPAT c'est quoi ?

Le principe était de transformer sur 5 ans , le régime indemnitaire des PATS pour mettre en place une ISS intégrée dans le calcul de la pension :

- égale à 23 % du traitement brut pour les catégories A
- égale à 24 % du traitement brut pour les catégories B
- égale à 25 % du traitement brut pour les catégories C

Le premier obstacle qui nous a été opposé qu'une augmentation de la masse salariale de 24 % en moyenne pour les PATS était inacceptable pour BERCY.

C'est pourquoi le SNIPAT a proposé une forme de transfert du régime actuel vers l'ISS (base de calcul de la pension).



Toutefois, comme nous n'avons cessé de revendiquer les problèmes de pouvoir d'achat, nous avons posé comme condition que TOUS les collègues devraient à terme, en plus de la valorisation consécutive de leur pension, afficher **une augmentation de leur rémunération de 200 euros mensuels.**

Un consensus s'est dégagé sur la proposition du SNIPAT selon la formule suivante et après expertise de nos tableaux détaillés envoyés au DRCPN le 13 février 2022.

$$\begin{aligned} & \text{TRAITEMENT BRUT 2027} \\ & + \text{RÉGIME INDEMNITAIRE 2027} \\ & \quad + \text{ISS} \\ & \quad = \\ & \text{TRAITEMENT BRUT 2022} \\ & + \text{RÉGIME INDEMNITAIRE 2022} \\ & \quad + \text{200 EUROS} \end{aligned}$$

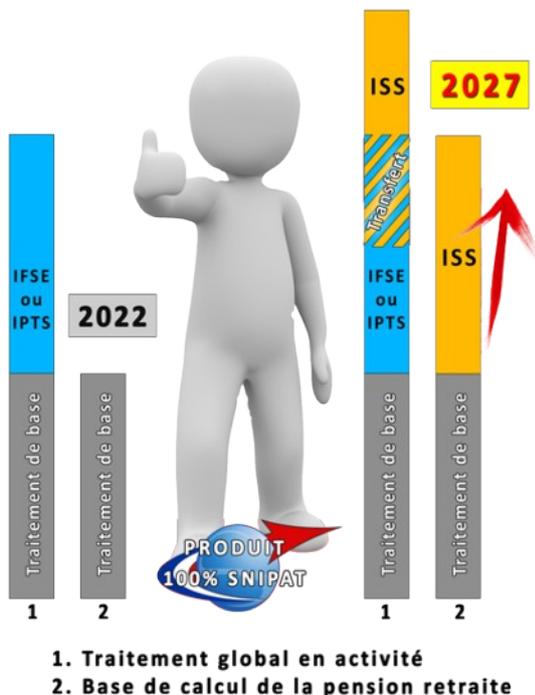
Le deuxième obstacle qu'on a essayé de nous dresser, c'était un frein à la mobilité par la perte d'un montant de régime indemnitaire.

Pour résumer, quelqu'un qui avait une IFSE dont une partie serait transformée en ISS, verrait son IFSE réduite en cas de départ vers un autre périmètre ou un autre ministère...

Bien que plus adeptes de la fidélisation que de la mobilité à outrance, **nous avons proposé la création d'une ligne « transfert primes-ISS », équivalente au montant de l'ISS réduit de la différence avec les 200 euros d'augmentation**, conservant ainsi la ligne intacte de l'IFSE (ou IPTS) sur la feuille de paye des agents et conservant les possibilités de mobilités des personnels hors périmètre Police ou Gendarmerie.

UNE PROPOSITION QUI A ÉTÉ VALIDÉE PAR LA DRCPN





EXEMPLE PAR UN CAS FICTIF :

- Paye agent en 2022 :
 Traitement brut 2000 €
 + IFSE à 600 € = 2600 €
 Base de calcul pour la pension = 2000 €
 soit environ 1500 € de pension
- Paye agent en 2027 :
 Traitement brut 2000 €
 + IFSE à 600 €
 + ISS (24%) à 480 €
 – transfert IFSE-ISS (ISS - 200 €) = 2800 €
 Base de calcul pour la pension = 2480 € soit
 environ 1860 € de pension

Dans ce cas de figure, le collègue bénéficiera
d'une augmentation de rémunération de 200 €
 et sur la base d'une retraite à 75% (taux plein),
d'une augmentation de sa retraite de 360 € !

UNE MISE EN PLACE PAR ÉTAPE

Les négociations budgétaires ont abouti à un étalement de la mesure jusque 2027, en trois étapes :

- une première tranche en juillet 2023 avec un gain de 120 euros pour des ISS de 13, 14 et 15%,
- une deuxième tranche en juillet 2025 avec un gain de 40 euros supplémentaires pour des ISS de 18, 19 et 20%
- une troisième tranche en juillet 2027 avec un gain de 40 euros supplémentaires pour des ISS de 23, 24 et 25%

Tout ceci doit se faire à euros constants et bien évidemment toute augmentation d'échelon, du point d'indice, du reste des primes... devra être prise en compte pour que les 200 euros de delta restent effectifs. **Nous y veillerons.**

Il n'y a que le SNIPAT qui maîtrise totalement le sujet, nous avons d'ailleurs été remerciés par de nombreux hauts responsables pour l'aboutissement de l'ISS dans le protocole d'accord du 2 mars 2022 signé avec le ministre.

Ce même jour, le DRCPN écrivait au Secrétaire Général du SNIPAT « vos propositions ont été décisives pour l'aboutissement du chantier ».

En résumé, certains aujourd'hui, après avoir combattu l'idée même d'une ISS pour les PAT et avoir voulu faire disparaître la seule organisation indépendante pour les PATS, voudraient faire croire qu'ils sont à l'origine de cette victoire historique.

Nous ne les attaquerons pas, nous ne les citerons pas, nous sommes déjà **au travail pour que le protocole soit respecté à la lettre et que la reconnaissance ne s'arrête pas là.**

Le SNIPAT n'a jamais abandonné et n'a jamais rien lâché durant toutes ces années et ce n'est pas prêt de commencer. Méfiez vous juste des contrefaçons.

**DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE JE VOTE ET JE FAIS VOTER
 POUR LE SNIPAT ET LE BLOC SYNDICAL
 "ENSEMBLE POUR AGIR"**

